



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24520
4 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 4 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 4 septembre 1992, qui vous est adressée par M. Muhammad Saïd al-Sahaf et qui a trait au Programme humanitaire interorganisations en Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Samir K. K. AL-NIMA

ANNEXE

Lettre datée du 4 septembre 1992, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires
étrangères de l'Iraq

Me référant à votre note du 2 septembre 1992 sur le Programme humanitaire interorganisations en Iraq et à la lettre du 24 août 1992 que vous a adressée le Secrétaire général à propos de la même question, je tiens à porter à votre connaissance ainsi qu'à celle des membres du Conseil de sécurité les faits suivants :

Premièrement, l'Iraq a montré qu'il était entièrement disposé à conclure avec M. Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, un nouvel accord, qui soit à la mesure du volume véritable de l'assistance d'urgence aux civils que l'ONU peut fournir à l'Iraq dans le cadre du programme commun des institutions spécialisées des Nations Unies représentées à Bagdad.

Force est de préciser quel est le véritable volume de ce programme, d'après les chiffres fournis par la délégation du Secrétariat de l'ONU, afin que tout le monde ait une vision claire de la situation. Les ressources prévues au titre du Programme s'élèvent au maximum à 112 668 119 dollars, montant resté théorique quand bien même on a promis d'atteindre ce chiffre.

En effet, le montant effectivement engagé ne s'élève qu'à 12 866 675 dollars des Etats-Unis.

Donc, comme vous le constatez, une campagne politico-médiatique a été orchestrée par les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France autour de ce qu'ils appellent le Programme d'assistance humanitaire à l'Iraq. Or, ce programme, décrit comme visant à répondre aux besoins humanitaires d'urgence des populations iraqiennes, soit plus de 18 millions de personnes qui endurent toutes un embargo injuste depuis plus de deux ans, a un budget effectif inférieur à 13 millions de dollars et un budget théorique, qui est pure fiction, inférieur à 117 millions de dollars.

Malgré cela, au cours des négociations que nous avons menées avec M. Jan Eliasson pendant sa visite à Bagdad du 17 au 21 août 1992, nous avons proposé à ce dernier ainsi qu'à la délégation qui l'accompagnait d'élaborer un programme pratique et dynamique pour la fourniture d'une assistance civile à l'Iraq qui corresponde au budget effectif et de définir d'un commun accord les besoins prioritaires de l'Iraq. Nous avons également avancé un certain nombre de propositions pratiques visant à parvenir à un nouvel accord et à en commencer l'application.

Nous avons proposé que les autorités iraqiennes compétentes participent avec les institutions spécialisées des Nations Unies et le Coordonnateur du Programme des Nations Unies à l'adaptation de ce programme aux besoins, conformément aux priorités établies par les deux parties, et que l'aide couvre

/...

les domaines suivants : alimentation, soins médicaux, traitement de l'eau potable, assainissement, éducation, protection sociale et agriculture. Nous avons réitéré la disponibilité de l'Iraq à garantir la liberté des responsables de l'exécution du Programme d'assistance jusqu'aux lieux des opérations. Par ailleurs, la partie iraquienne bénéficiaire du Programme d'assistance se chargera de fournir toutes les commodités nécessaires sur le terrain, à savoir : administration, hébergement, télécommunications et sécurité dans les zones devant recevoir cette assistance, et ce, pendant toute la durée de l'opération dans les différents gouvernorats, à la suite de quoi le personnel du Programme rejoindrait Bagdad.

Par ailleurs, nous sommes convenus avec M. Jan Eliasson et la délégation qui l'accompagnait, d'encourager les organisations non gouvernementales à participer à l'exécution des programmes d'assistance prévus par le plan de travail qui sera élaboré conjointement par l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies. La participation de chaque ONG sera organisée en collaboration étroite avec l'Organisation des Nations Unies conformément aux conditions de collaboration entre cette dernière et l'ONG concernée, et ce, sur la base de l'accord qui sera conclu entre les autorités iraquiennes compétentes et l'ONG en question.

En ce qui concerne la présence en Iraq des gardes des Nations Unies, nous avons rappelé à M. Jan Eliasson la genèse de la question en précisant que les conditions ayant prévalu il y a plus d'une année avaient changé, que la vie avait repris son cours normal sur l'ensemble du territoire et que, par conséquent, leur présence n'était plus nécessaire. En outre, les autorités iraquiennes sont responsables de la sécurité et de la protection des biens du personnel de l'ONU et de ses institutions spécialisées sauf dans certaines zones du nord de l'Iraq où il n'y a pas d'administration officielle iraquienne.

Malgré les preuves et les faits irréfutables présentés à M. Jan Eliasson, nous avons accepté le principe de la présence de 150 gardes dans les zones du nord de l'Iraq dépourvues actuellement d'administration officielle iraquienne et de quatre ou cinq gardes au siège du Programme à Bagdad.

Monsieur le Président,

Tout observateur, dénué d'arrière-pensée politique, ne peut que reconnaître l'esprit d'objectivité et de coopération qui a prévalu dans nos relations avec M. Jan Eliasson afin d'arriver à un nouvel accord permettant à la fois une exécution rapide du Programme d'assistance pour l'Iraq et assurant toutes les facilités nécessaires qui correspondent au volume de cette assistance.

Nous avons réitéré à M. Jan Eliasson que la porte restait ouverte aux consultations entre les deux parties en vue de la conclusion d'un nouvel accord conformément aux principes pratiques et réalistes que nous lui avons exposés. Nous lui avons également fait part de notre espoir qu'il prenne en compte les importantes observations exprimées par M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre, lors de leur rencontre du 21 août 1992, en particulier en ce qui

/...

concerne la nécessité de lever l'embargo injuste et illégitime imposé au peuple iraquien et la préoccupation tout à fait justifiée de l'Iraq devant les plans d'agression que concoctent les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France contre le peuple iraquien, en invoquant les arguments spéciaux.

Deuxièmement, votre note du 2 septembre 1992 comporte des observations confuses et incorrectes concernant la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies se trouvant en Iraq. Il serait donc opportun de préciser ce qui suit :

L'Iraq assume ses responsabilités en garantissant pleinement la sécurité du personnel des Nations Unies. Cela étant, les mesures de sécurité ne seraient efficaces que si les mouvements des agents des Nations Unies sont étroitement coordonnés avec les autorités iraquiennes compétentes. C'est ce que nous avons expliqué à M. Jan Eliasson. Or, d'aucuns aux Nations Unies ont rejeté cette idée en arguant de la nécessité d'un accès sans restriction (free access). Dans la pratique, cela signifie que les agents des Nations Unies peuvent se rendre là ou là sans en avertir les autorités iraquiennes compétentes. Or, comment peut-on dans ce cas assurer leur protection?

Le Gouvernement iraquien rejette toute accusation directe ou indirecte formulée à la suite des menaces dont les agents des Nations Unies ont fait l'objet dans la région septentrionale. Ce sont, en effet, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France qui contrôlent cette région. S'étant érigés en protecteurs de cette région, ces pays cherchent en même temps à fuir leurs responsabilités dans les incidents qui s'y produisent : tout en interdisant par la force aux autorités iraquiennes légales d'être présentes dans ces régions, ils tiennent l'Iraq pour responsable des actes visant le personnel des Nations Unies qui s'y trouve.

Cette position est d'autant plus tendancieuse que nous avons prévenu les responsables onusiens que certaines parties inféodées aux pays occidentaux, ainsi que des agents du régime iranien et des éléments appartenant à des groupes kurdes armés protégés par les trois pays en question, cherchaient à susciter des problèmes avec le personnel des Nations Unies dans le but de ternir l'image de l'Iraq et de justifier les complots ourdis contre ce pays. En outre, chaque fois que les autorités iraquiennes prenaient des mesures pour assurer la sécurité et la stabilité dans le pays, les pays occidentaux s'y opposaient et créaient le désordre et l'anarchie. Hier, dans le nord, aujourd'hui dans le sud, où ils ont imposé une zone d'exclusion au sud du 32e parallèle en dépit du fait que l'aviation iraquienne s'est toujours limitée à des opérations de reconnaissance visant à empêcher les infiltrations en Iraq à partir du territoire iranien, ainsi qu'à des opérations d'entraînement qui relèvent des simples missions de routine.

Monsieur le Président,

Il est clair que les citoyens irakiens éprouvent à l'égard des fonctionnaires de l'ONU un ressentiment, mais cela n'a rien de personnel. En effet, le peuple iraquien en a assez de la pratique du "deux poids, deux mesures" et des résolutions iniques qui lui sont imposées au nom de l'ONU et

/...

d'une pseudo-légalité internationale. Le peuple iraquien ne saurait revenir à de meilleurs sentiments que si les Nations Unies le traitent selon les principes de justice et d'équité conformément à la véritable légalité internationale, en levant l'embargo qui lui est imposé et en cessant de porter atteinte à sa dignité et de s'immiscer dans les affaires intérieures de son pays.

Je vous demande instamment de faire preuve de justice et d'équité et de vous opposer à ceux qui, animés d'intentions politiques douteuses, cherchent à dénaturer les faits et à susciter des crises artificielles, en invoquant des prétextes humanitaires fallacieux dont l'objectif est de faire davantage de tort à l'Iraq et à son peuple digne et valeureux.

Ce que nous demandons en fait à tous les membres impartiaux du Conseil de sécurité et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, c'est de lever, conformément aux principes du droit, de la justice et de l'équité, l'embargo inique, inhumain et illégitime qui, depuis deux ans, est imposé à l'ensemble du peuple iraquien.

Par ailleurs, en dépit de la modicité du Programme d'assistance, nous avons proposé qu'il soit exécuté dans un cadre objectif et pratique qui puisse assurer son succès. Or, tous ceux qui sont mus par des arrière-pensées politiques nous ont mis des bâtons dans les roues et nous ont empêchés de parvenir à un accord avec M. Jan Eliasson sur la question. Cela dit, tout espoir n'est pas perdu, dans la mesure où le programme actuel sera mis à profit de manière concrète grâce à une collaboration entre les deux parties.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Muhammad Saïd AL-SAHAF